

SEANCE DU 18 JUIN 2020

L'an deux mil vingt le dix-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ORBEIL s'est réuni à la salle des fêtes du Chauffour sous la présidence de Monsieur Bernard MERLEN, Maire d'ORBEIL.

Vu le dispositif mis en place par l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 jusqu'au 10 juillet 2020, cette séance s'est tenue en présence du public limité à cinq personnes

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 juin 2020

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Bernard MERLEN, Gilles GUERET, Frédéric BOUILLAND, Mireille GAYARD, Ludovic CELLIER, Aurélie DE LA IGLESIA, Florence FAYE, Guillaume MARTINEZ, Tristan GARNERO, Franck CROUZET, Sandrine MANLHIOT, Bruno LAURENT, Mireille ARCHIMBAUD, Célia CONTAMINE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Christelle GARDETTE, a donné pouvoir à Frédéric BOUILLAND

Secrétaire : Tristan GARNERO

Délibération n° 1 du 18 juin 2020 SP le 23/06/2020

VOTE DU TAUX DES TAXES FONCIERES POUR L'ANNEE 2020

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux des taxes foncières et de les laisser comme suit pour l'année 2020 :

Taxe foncière (bâti) : 15,52%

Taxe foncière non bâti : 75,56%

Délibération n° 2 du 18 juin 2020 SP le 23/06/2020

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes de fonctionnement apparaissant au compte administratif 2019 de la commune d'ORBEIL est de 112 163.29 €.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'affecter :

- Une partie au financement des dépenses de fonctionnement, Article 002 du budget 2020 pour la somme de 94 079.34 €.
- Le reste au financement des dépenses d'investissement, Article 1068 du budget 2020 pour la somme de 18 089,85 €.

Délibération n° 3 du 18 juin 2020 : SP le 19/06/2020
**SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE
POUR UN MONTANT DE 150 000€**

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les travaux de voirie et de bâtiments au domaine de Vort, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de cent cinquante mille euros (150 000€)

Le conseil municipal après avoir pris connaissances des offres de financement et des conditions générales version CG-LBP-2020-11 et après en avoir délibéré décide :

De souscrire un emprunt d'un montant de cent cinquante mille euros (150 000€) auprès de la Banque Postale

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

- *. Score Gissler : 1A
 - *. Durée du contrat de prêt : 10 ans
 - *. Objet du contrat de prêt : financements travaux de voirie et travaux de bâtiments au domaine de Vort.
- Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 1^{er} septembre 2030.
Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.
- *. Montant : 150 000€
 - *. Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 18 août 2020, en une fois avec versement automatique à cette date
 - *. Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,89%
 - *. Base de calcul des intérêts : moins de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
 - *. Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle
 - *. Mode d'amortissement : échéances constantes.
 - *. Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission d'engagement : deux cents euros (200€)

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

Délibération n° 4 du 18 juin 2020 : SP le 19/06/2020
**SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE
POUR UN MONTANT DE 151 205,95 € SUITE A LA RENEGOCIATION DE
L'EMPRUNT EN COURS AUPRES DE LA BANQUE POPULAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que pour financer le remboursement anticipé de l'emprunt souscrit auprès de la Banque Populaire numéro 01532211, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de cent cinquante et un mille deux cent cinq euros 95 (151 205,95€)

Le conseil municipal après avoir pris connaissances des offres de financement et des conditions générales version CG-LBP-2020-11 et après en avoir délibéré décide :

De souscrire un emprunt d'un montant de cent cinquante et un mille deux cent cinq euros 95 (151 205,95€) auprès de la Banque Postale

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

- *. Score Gissler : 1A
- *. Durée du contrat de prêt : 9 ans
- *. Objet du contrat de prêt : financements le remboursement anticipé de l'emprunt souscrit auprès de la Banque Populaire.

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 1^{er} août 2029.

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

- *. Montant : 151 205.95€
- *. Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 13 juillet 2020, en une fois avec versement automatique à cette date
- *. Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,87%
- *. Base de calcul des intérêts : moins de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
- *. Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle
- *. Mode d'amortissement : échéances constantes.
- *. Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission d'engagement : deux cents euros (200€)

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

Délibération n° 5 du 18 juin 2020 : SP le 23/06/2020

DEMANDE DE SUBVENTION « REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2020 » AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL CONCERNANT 3 POINTS PORTANT SUR LA SECURITE AUTOUR DE L'ECOLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il existe trois points à améliorer autour de l'école et qui seraient susceptibles de rentrer dans le cadre des subventions « répartition du produit des amendes de police » pour l'année 2020.

Il s'agit de l'escalier en dessous de l'église, du grillage en bordure du terrain de récréation de l'école et de l'accès au parking de l'école le long de la RD9.

Les travaux envisagés représentent une dépense totale de 15.100,50 € HT, soit 18.120,60 € TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 7.500 € auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- D'approuver les travaux sur les trois points mentionnés pour un montant total de 15.100,50 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 7.500 € auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police 2020.

Délibération n° 6 du 18 juin 2020 : SP le 23/06/2020

VOTE DES SUBVENTIONS ALLOUEES ET PARTICIPATION AU BUDGET 2020

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'allouer les subventions et participations au budget 2020 de la façon suivante :

2°) Article 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé :

Amicale laïque d'Orbeil

Amicale Laïque du foyer des jeunes

et d'éducation populaire d'Orbeil (AMLFJEP) : 5.200 €

(Pour les activités scolaires, périscolaires, repas des anciens)

Délibération n° 7 du 18 juin 2020 : SP le 02/07/2020

VOTE DU BUDGET 2020

Monsieur le Maire présente le budget 2020.

Il demande au conseil municipal d'arrêter le dit budget par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal arrête le budget primitif de l'année 2020 tel que résumé ci-dessous à l'unanimité des conseillers présents :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	186 757,00	0,00	166 390,00	166 390,00	166 390,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	344 783,00	0,00	325 971,00	325 971,00	325 971,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	3 580,00	3 580,00	3 580,00
65	Autres charges de gestion courante	59 996,00	0,00	47 405,00	47 405,00	47 405,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		591 536,00	0,00	543 346,00	543 346,00	543 346,00
66	Charges financières	12 811,00	0,00	24 317,00	24 317,00	24 317,00
67	Charges exceptionnelles	12 280,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	67,26		5 632,00	5 632,00	5 632,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		616 694,26	0,00	575 295,00	575 295,00	575 295,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	32 150,00		857,00	857,00	857,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	15 442,00		22 243,74	22 243,74	22 243,74
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		47 592,00		23 100,74	23 100,74	23 100,74
TOTAL		664 286,26	0,00	598 395,74	598 395,74	598 395,74

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	598 395,74
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	49 325,00	0,00	44 800,00	44 800,00	44 800,00
73	Impôts et taxes	294 241,00	0,00	279 233,00	279 233,00	279 233,00
74	Dotations et participations	170 324,00	0,00	158 458,00	158 458,00	158 458,00
75	Autres produits de gestion courante	84 500,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
Total des recettes de gestion courante		598 390,00	0,00	552 491,00	552 491,00	552 491,00
76	Produits financiers	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	572,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		598 968,00	0,00	553 491,00	553 491,00	553 491,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	11 150,00		26 820,79	26 820,79	26 820,79
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		11 150,00		26 820,79	26 820,79	26 820,79
TOTAL		610 118,00	0,00	580 311,79	580 311,79	580 311,79

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	18 083,95
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	598 395,74
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-3 720,05
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

II
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 080,00	0,00	3 580,00	3 580,00	3 580,00
204	Subventions d'équipement versées	34 652,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	40 535,95	0,00	27 624,65	27 624,65	27 624,65
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	467 214,57	0,00	297 696,00	297 696,00	297 696,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	545 482,52	0,00	328 900,65	328 900,65	328 900,65
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	30 633,00	0,00	169 282,25	169 282,25	169 282,25
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	30 633,00	0,00	169 282,25	169 282,25	169 282,25
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	576 115,52	0,00	498 182,90	498 182,90	498 182,90
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	11 150,00		26 820,79	26 820,79	26 820,79
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		18 182,70	18 182,70	18 182,70
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	11 150,00		45 003,49	45 003,49	45 003,49
	TOTAL	587 265,52	0,00	543 186,39	543 186,39	543 186,39

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 205 148,34

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 748 334,73

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	309 967,00	111 069,00	153 697,00	153 697,00	264 766,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	156 390,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	466 357,00	111 069,00	303 697,00	303 697,00	414 766,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	33 100,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	70 000,00	0,00	94 079,34	94 079,34	94 079,34
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	105 100,00	0,00	141 079,34	141 079,34	141 079,34
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	571 457,00	111 069,00	444 776,34	444 776,34	555 845,34
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	32 150,00		857,00	857,00	857,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	15 442,00		173 449,69	173 449,69	173 449,69
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		18 182,70	18 182,70	18 182,70
	Total des recettes d'ordre d'investissement	47 592,00		192 489,39	192 489,39	192 489,39

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 748 334,73

Délibération n° 8 du 18 juin 2020 : SP le 10/07/2020

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Le Conseil Municipal propose les personnes suivantes pour faire partie des commissaires de la commission communale des impôts directs CCID :

I - Commissaires titulaires :

- **Monsieur Jean BOY** : Agriculteur (Propriétaire Bois)
12, Rue de la Borie - Le Chauffour – 63500 ORBEIL
- **Monsieur Marc BOUGHON** Retraité
1, Rue de l'Eglise - 63500 ORBEIL
- **Monsieur Frédéric BOUILLAND** Adjoint des services techniques
10 Impasse de la Saurette 63500 ORBEIL
- **Madame Annie DANGLADES** Responsable de commerce
2 impasse du Figuier Beauregard - 63500 ORBEIL
- **Monsieur Eric DELHOMME** Responsable SNCF
18, Allée des Belettes - 63500 ORBEIL
- **Monsieur Gérard GOURBEYRE** Retraité
7 Route de Flat Le Chauffour - 63500 ORBEIL
- **Monsieur Gilles GUERET** Retraité
17, Rue de l'Eglise – 63500 ORBEIL
- **Monsieur Bruno LAURENT** Métallier
2, Route d'Issoire – Naves - 63500 ORBEIL
- **Monsieur Alain MINET** Retraité
2 Chemin du Petit Bois - 63500 ORBEIL
- **Monsieur Thierry RAYNAUD** Retraité
4, Chemin du Petit Bois – Perthus – 63500 ORBEIL
- **Madame Liliane SAUVADET** Retraitée
5, Les Petites Aires - le Chauffour – 63500 ORBEIL
- **Madame Gisèle VIDAL** Retraitée
6, Rue Fontaine Notre Dame - 63500 ORBEIL

II - Commissaires suppléants :

- **Madame Mireille ARCHIMBAUD** Employée commerciale
4 La Ribeyre – 63500 ORBEIL
- **Monsieur Jean-Claude CHEVALIER** Retraité
5, Rue Gilbert Romme – 63500 ISSOIRE
- **Madame Liliane DESMET** Aide médico psychologique
7, Allée des Belettes – 63500 ORBEIL
- **Monsieur DODET Laurent** Entrepreneur maçonnerie générale
10 allée des Belettes – 63500 ORBEIL
- **Madame Florence FAYE** Auxiliaire de vie sociale
4, rue de la fontaine Naves – 63500 ORBEIL
- **Madame Christelle GARDETTE** Infirmière
4, Impasse des Vignerons le Chauffour– 63500 ORBEIL
- **Madame Mireille GAYARD** Retraitée
10, Montée de Chamblard – 63500 ORBEIL
- **Madame Simone GAYDIER** Retraitée
3, Chemin de Beauregard - Naves – 63500 ORBEIL
- **Monsieur Bernard IGONIN** Retraité
3, Chemin de la Chanelle - le Chauffour – 63500 ORBEIL
- **Madame Catherine JOB** Demandeur d'emploi
5, Les Grandes Aires - le Chauffour – 63500 ORBEIL
- **Monsieur Lionel PILANDON** Enseignant
10 Rue de l'église – 63500 ORBEIL
- **Monsieur Lucien REBUFIE** Retraité
6, Allée des Belettes - 63500 ORBEIL

Délibération n° 9 du 18 juin 2020 : SP le 28/07/2020

CESSION A L'AMIABLE DES PARCELLES CADASTREES ZE 122, ZE 194, ZE 361 RELEVANT DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE A UNE PERSONNE PRIVEE.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et L02241-1

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L 3211-14,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal avoir reçu plusieurs propositions de la part de personnes privées pour l'achat de certaines parcelles relevant du domaine privé de la commune, à savoir :

ZE 122 d'une superficie de 4 950 m²

ZE 194 d'une superficie de 9 090 m²

ZE 361 d'une superficie de 4 572 m²

Soit une surface totale de 18 612 m².

1°) Première proposition de Monsieur RAYNAUD Thierry qui souhaite acquérir ces trois parcelles d'une surface totale de 18 612 m² pour la somme de mille trois cent quatre-vingt euros (1380€)

2°) Deuxième proposition de Monsieur Daniel MINET qui souhaite, soit :

- a) Echanger sa parcelle A89 située à la Ribeyre d'une contenance de 7 547m² contre les deux parcelles communales
ZE 122 d'une superficie de 4 950 m²
ZE 194 d'une superficie de 9 090 m²,
soit une surface totale de 14 040m².

ou

- b) Acquérir les deux parcelles communales pour un prix de 500 € l'hectare à savoir :
ZE 122 d'une superficie de 4 950 m²
ZE 194 d'une superficie de 9 090 m²,
soit une surface totale de 14 040m²,
pour un prix de 702€

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

*. De retenir la proposition de Monsieur Thierry RAYNAUD

*. De vendre à l'amiable les parcelles de terrains cadastrées :

ZE 122 d'une superficie de 4 950 m²

ZE 194 d'une superficie de 9 090 m²

ZE 361 d'une superficie de 4 572 m²

soit une superficie totale de 18 612m²

pour un montant total de 1 380€ à Monsieur Thierry RAYNAUD.

*. Que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur

*. D'autoriser Monsieur le Maire à représenter la commune d'ORBEIL pour signer l'acte notarié.

Délibération n° 10 du 18 juin 2020 : SP le 28/07/2020

RETROCESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « ROCHE PROMOTION » MONTEE DE CHAMBLARD PARCELLES AB 128, 129,130

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 juin 2007 annexée à la convention passée avec le lotisseur « Roche Promotion ». Cette délibération concernait deux parcelles du lotissement (AB 128 et AB 129) et ne parlait pas de la parcelle AB130 formant l'alignement matérialisée plus tard lors du découpage définitif des lots du lotissement.

Il expose qu'il serait nécessaire que la rétrocession de la voirie soit faite pour trois parcelles concernées à savoir :

AB 128 d'une surface de	594 m2
AB 129 d'une surface de	129 m2
AB 130 d'une surface de	130 m2

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

1°) Que la rétrocession de la voirie du lotissement « Roche Promotion » à la commune d'ORBEIL soit faite pour les trois parcelles

AB 128 d'une surface de	594 m2
AB 129 d'une surface de	129 m2
AB 130 d'une surface de	130 m2

2°) Que la remise en état de la chaussée et des trottoirs soit effectuée sur la parcelle AB 130 avant la signature de l'acte.

3°) Que les frais, droits et émoluments soient à la charge du lotisseur « Roche Promotion » comme cela avait été le cas lorsque « Roche Promotion » avait rétrocédé à la commune la voirie du 1^{er} lotissement qu'il avait réalisé.

4°) D'autoriser Monsieur le Maire à représenter la commune d'ORBEIL pour signer l'acte notarié.

Délibération n° 11 du 18 juin 2020 : SP le 23/06/2020

CONTRAT SPS TRAVAUX DOMAINE DE VORT

Monsieur le Maire expose avoir reçu plusieurs propositions concernant la mission de coordination sécurité protection de la santé (SPS) pour les travaux de mise en sécurité et en accessibilité au domaine de Vort.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de retenir :

Le bureau de coordination Arverne de Clermont Ferrand pour le contrat SPS au domaine de Vort

Montant HT de la prestation : 800,00€

Délibération n° 12 du 18 juin 2020 : SP le 04/08/2020

MARCHE MODERNISATION DU DOMAINE DE VORT

Monsieur le Maire :

Expose au Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 3 mars 2020.

Elle a étudié et analysé les offres concernant les marchés de modernisation du domaine de Vort .

Il informe que le lot 4 : Platerie, peinture et le lot 5 : Plomberie, chauffage étaient infructueux et que des entreprises de ces corps de métiers ont été consultées

Propose d'accepter la validation des offres concernant les lots suivants :

<u>Désignation des lots</u>	<u>Montant H.T</u>	<u>Entreprises retenues</u>
Lot 1 Terrassement gros œuvre	28 986.26€	SARL CHALEIX TP
Lot 2 Menuiserie Bois	31 200,30€	SARL VACHER Franck
Lot 3 Serrurerie	10 029,00€	SARL MONT
Lot 6 Electricité	26 979.90€	SARL AED TERTIAIRE

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide :

1°) De valider la proposition de la commission d'appel d'offres du 3 mars 2020 et de retenir les propositions des entreprises concernant les lots :

a) **Entreprises retenues dans le cadre des marchés**

<u>Désignation des lots</u>	<u>Montant H.T</u>	<u>Entreprises retenues</u>
Lot 1 Terrassement gros œuvre	28 986.26€	SARL CHALEIX TP
Lot 2 Menuiserie Bois	31 200,30€	SARL VACHER Franck
Lot 3 Serrurerie	10 029,00€	SARL MONT
Lot 6 Electricité	26 979.90€	SARL AED TERTIAIRE
Montant total HT	97 195,46€	

b) **Entreprises retenues hors marchés pour les**

Lot 4 Platerie peinture		
Faux plafond	33 957.72€	SAS CHATRON
Lot 5 Plomberie-chauffage	7 481.75€	CF2C CHASTANG
Montant total HT	41 439.47€	

Montant total HT des travaux : **138 634.93€**

2) De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer :

a) les marchés des lots un, deux, trois et six concernant les lots retenus.

b) les commandes des lots quatre et cinq.

Délibération n° 13 du 18 juin 2020 : SP le 23/06/2020

**CONTRAT CONTROLE AMIANTE ET CONTROLE PLOMB AU
DOMAINE DE VORT**

Monsieur le Maire expose avoir reçu plusieurs proposition concernant la mission de Contrat contrôle amiante et contrôle du plomb au domaine de Vort pour les travaux de mise en sécurité et en accessibilité au domaine de Vort.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de retenir :

ECS Environnement à VICHY (03) pour le contrat contrôle amiante et contrôle du plomb au domaine de Vort

- *. Repérage amiante avant travaux avec rapport (RAAT) Montant HT 480,00€
- *. Analyses d'échantillons en laboratoire META ou MOLP PU HT : 48,00€
- *. Analyses d'échantillons en laboratoire sur enrobé PU HT : 90,00€
- *. Constat des risques d'exposition au plomb avant travaux HT 300,00€
- *. Mise à jour du Dossier Technique Amiante HT 200,00€

Délibération n° 14 du 18 juin 2020 :

VALIDATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Le Conseil Municipal décide de reporter à une date ultérieure l'approbation du Plan Communal de Sauvegarde de la commune.

Délibération n° 15 du 18 juin 2020 : SP le 20/07/2020

BAIL A FERME DES TERRAINS SITUES AU DOMAINE DE VORT APRES LA RESILIATION DU BAIL EN COURS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Madame POUGET Elodie :

- *. Est titulaire du Bail à ferme concernant 43ha 31a 18ca de terrain au domaine de Vort. Ce bail a été signé le 22 mai 2017 à compter du 1^{er} juin 2017 pour une durée de neuf ans.
- *. Est titulaire de la convention de location temporaire d'un hangar situé sur la parcelle A 637 au domaine de Vort.
- *. Souhaite mettre fin au bail à ferme et à la location d'un hangar dès qu'elle aura trouvé un(e) repreneur.

Monsieur la Maire propose de louer les 43ha 31a 18ca de terrain au domaine de Vort et un hangar situé sur la parcelle A 637 au prochain fermier dans les mêmes conditions que celles des précédents documents établis avec Madame Elodie POUGET

• Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

1°) d'accepter la rupture du bail à ferme et de la convention de location en cours à l'amiable sans dédommagement financier autre que le paiement des locations jusqu'au dernier jour du fermage des 43ha 21a 18 ca et de la location du hangar.

2°) de louer les 43 hectares 31 ares 18 centiares situés au domaine de Vort et un hangar implanté sur la parcelle A 637 au repreneur de Madame Elodie POUGET sous forme de contrat de bail à ferme à long terme pour une durée de neuf ans à compter du lendemain de la date de signature du bail.

Les parcelles concernées sont situées au domaine de Vort et sont les suivantes :

- * A 1 d'une contenance de 6 ha 66 a 90 ca (pâturage)
- * A 2 d'une contenance de 1 ha 42 a 80 ca (terre)

- *. A 50 d'une contenance de 1 ha 08 a 80 ca (bois taillis)
- *. A 60 d'une contenance de 25 ha 14 a 70 ca (landes)
- *. A 62 d'une contenance de 3 ha 70 a 60 ca (terre)
- * A 75 d'une contenance de 21 a 10 ca (pâtures)
- * A 686 d'une contenance de 3 ha 06 a 28 ca (97a 98ca terre et 2 ha 08a 30 ca pâturage)
- * A 687 d'une contenance de 2 ha environ (pâturage).

Surface totale des parcelles louées 43 hectares 31 ares 18 centiares environ

3°) Le montant du fermage :

a.) Du 21 juillet 2020 au 1^{er} septembre 2020 la location des terrains et du hangar sera gratuite.

b..) Après le 1^{er} septembre 2020 le montant du fermage concernant :

*. Les terrains agricoles d'une surface de 43ha 31a 18 ca sera d'un montant de 1 286,75€ pour la période d'un an d'exploitation avec une révision en fonction de l'indice départemental du fermage

*. Le hangar agricole situé sur la parcelle A 637 sera d'un montant de 1 200€ pour la période d'un an d'exploitation avec une révision en fonction de l'indice départemental du fermage

L'indice départemental des fermages n° 19 01730 du 27 septembre 2019 servant de référence pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020 est de 104.76

Délibération n° 16 du 18 juin 2020 : SP le 28/07/2020

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CAO (COMMISSION D'APPEL D'OFFRES)

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au code des marchés publics, le conseil municipal :

-. Procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres :

<u>Président</u> :	Bernard MERLEN
<u>Trois membres titulaires</u> :	Mireille GAYARD
	Frédéric BOUILLAND
	Gilles GUERET
<u>Trois membres suppléants</u> :	Christelle GARDETTE
	Bruno LAURENT
	Sandrine MANLHIOT

-. Décide de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les marchés à venir avec les entrepreneurs après avis de la commission d'appel d'offre.

Délibération n° 17 du 18 juin 2020 : SP le 17/07/2020

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE

Monsieur le Maire rappelle la délibération numéro 5 en date du 2 juillet 2019 concernant l'ouverture d'une ligne de crédit de 150 000€ suite à de

gros travaux effectués sans que le versement des soldes de certaines subventions soit effectué.

Afin de pouvoir payer les échéances des agents, des différents fournisseurs, la commune est dans l'obligation de renouveler une partie de la ligne de crédit à hauteur de 80 000€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à :

- Ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 80 000 € (quatre-vingt mille euros) auprès du Crédit Agricole Centre France.
- Aux conditions suivantes :
- Durée : 12 mois.
- Taux de référence : EURIBOR 3 mois (valeur J-2 jours ouvrés de la réalisation flooré à zéro)
- Marge : + 1,00%.
- Au taux actuel de 1.00% marge comprise (pour information Euribor 3 mois : -0.312%= si la valeur de l'index est inférieur à zéro, cette valeur sera réputée égale à zéro. Le taux d'intérêt plancher est égal à 1%
- Tirage/remboursement : 1,000%. Possibilité de tirages ou de remboursement par mail
- Montant minimum des tirages : Aucun.
- Demande de fonds : J (jours ouvrés) avant 12h00
- Remise de fonds : J +2 (jours ouvrés)
- Mode de versement : virement adressé à la Trésorerie d'ISSOIRE.

- Mode de calcul des intérêts : Nombre de jours exact / 365
- Paiement des intérêts : Trimestriel à terme échu.
- Mode de règlement des intérêts et du capital : Prélèvement auprès de la trésorerie d'ISSOIRE.
- Commission d'engagement : 0.20% du montant choisi.

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires pour l'ouverture de cette ligne de crédit.

Délibération n° 18 du 18 juin 2020 : SP le 17/07/2020

AMORTISSEMENT DES PENALITES DE RACHAT DE L'EMPRUNT BANQUE POPULAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les pénalités financières de rachat de l'emprunt souscrit à la Banque Populaire peuvent être amorties.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide :

* D'amortir les pénalités financières de rachat de l'emprunt souscrit à la Banque Populaire d'un montant de sur une durée de cinq ans à partir de l'année 2020

* De prévoir les crédits budgétaires nécessaires

- Dépenses de fonctionnement

Chapitre 042 ; article 6862 :

- Recettes d'investissement

Opérations financières ; chapitre 040 ; article 4817

Délibération n° 19 du 18 juin 2020 : SP le 04/08/2020

MATERIEL ACHETE POUR LE DOMAINE DE VORT A PASSER EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire expose que suite aux travaux au domaine de Vort il y a lieu de compléter l'équipement des chambres du domaine de séjour à Vort par l'achat de

- . 2 lits de 80 x 190 avec les matelas et les housses de protections:
- . D'un lot de 10 oreillers avec les housses de protections et les taies.

Il précise qu'à ce jour aucun lit n'a jamais été équipés d'oreillers et que pour le confort des locataires il serait bien de prévoir ces investissements pour équiper certains couchage (oreillers, protèges oreillers, taies)

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal décident :

- * De compléter l'équipement des chambres du domaine de Vort par l'achat :
 - . De 2 lits de 80 par 190 avec leur matelas et des housses de protections:
 - . D'un lot de 10 oreillers avec les housses de protections et les taies d'oreillersPour un montant total HT d'environ 1 200,00€
- *. De prévoir cette dépense totale d'environ 1200€ HT en section d'investissement pour un premier investissement car à ce jour aucun lit n'a jamais été équipé d'oreiller

Délibération n° 20 du 18 juin 2020 : SP le 11/08/2020

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF POUR UN TERRAIN MULTISPORTS

Monsieur le Maire expose le fait que les enfants de l'école d'Orbeil n'ont pas de terrain spécifique pour la pratique du sport pendant le temps scolaire. Ils font des séances de sport sur le terrain goudronné jouxtant l'école mais n'ont aucun équipement approprié pour pratiquer des sports collectifs. Monsieur le Maire propose l'installation d'un terrain multisports qui pourrait servir à la fois aux élèves du groupe scolaire, ainsi qu'aux particuliers souhaitant pratiquer un sport en dehors du temps scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- De retenir une proposition de devis pour la création d'un terrain multisports pour un montant de 40.392 € HT
- De solliciter auprès de la CAF une subvention de 7.717 €uros afin de promouvoir le développement des pratiques sportives sur la commune, notamment en faveur des enfants pendant le temps scolaire et surtout pendant le temps périscolaire.